

Interpellation 05-2025 « Pour un accès plus clair à la piscine et un site plus sécurisé »

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux,

Les travaux du nouveau bâtiment scolaire sur le site du Collège Principal sont bien lancés et nous souhaitons leur meilleur déroulement possible. L'accès à la piscine couverte est, comme cela a été indiqué, toujours possible mais il est vite apparu que celui-ci n'est pas des plus évidents. En effet, l'accès par le sud est impossible justement à cause du chantier et il est donc possible de rejoindre la piscine par l'intérieur du collège Annexe Ouest et l'Avenue des collèges. Or, il n'y a des panneaux indicatifs que sur le site même du collège et rien n'est indiqué avant. C'est donc en arrivant devant les barrières du chantier que les usagers de la piscine se rendent compte qu'il leur faut faire tout un détour. Une indication dès la place de la gare et le long de l'Avenue des collèges ou au carrefour avec le Chemin de la Joliette permettrait d'éviter des détours à de nombreuses personnes.

Une fois dans la cage d'escaliers de l'Annexe Ouest, les usagers auront vite vu qu'il est possible d'accéder à de nombreux espaces de l'école, en général inaccessibles, et ce presque tous les jours de l'année, y compris le soir jusqu'à vingt heures en semaine quand c'est les vacances scolaires. Après les effractions commises à l'Octogone, au collège Arnold Reymond et au gymnase de Chamblandes, des questions sur la sécurité du site sont légitimes à être soulevées.

Je souhaiterais donc que la Municipalité réponde à ces deux questions :

- Est-il envisageable d'indiquer clairement l'accès à la piscine avant d'arriver sur son site ?
- Quelles mesures de sécurité ont été envisagées le temps des travaux pour éviter que des effractions aient lieu sur le site du collège de l'Annexe Ouest ?

Merci pour votre attention,

Yassin Nour

21 avril 2025